

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 mars 2018

L'an deux mil dix-huit, le 20 mars à 20 heures 30, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence du Maire.

Tous les membres en exercice étaient présents à l'exception de BARDIAUX Floriane, CHANEZ Éric, FOURATI Laurianne et VITSE Roselyne. LOCQUEGNIES Dominique a été nommée secrétaire de séance.

I/ Finances

Commune de Rilly La Montagne

- **Vote du compte administratif 2017/affectation du résultat**

Le Maire procède à la lecture des résultats du compte administratif. Les résultats de l'exercice 2017 sont en section de fonctionnement de 134 476.04€ et de 727581.6€ en section d'investissement. Le Conseil Municipal a approuvé le Compte de Gestion 2017 et le Compte Administratif 2017 de la Commune et décide d'affecter : 365 716.74 € au compte 002.

- **Vote du Budget Primitif 2018**

Le Maire présente au conseil municipal le budget primitif 2018 sur lequel il délibère.

Le budget primitif 2018 présente l'équilibre suivant :

	RECETTES	DEPENSES
FONCTIONNEMENT	1 099 268€	1 099 268€
INVESTISSEMENT	854 140€	854 140€
CUMUL	1 953 408€	1 953 408€

Après en avoir délibéré, le Conseil adopte à l'unanimité le budget primitif 2018.

Pôle santé de Rilly La Montagne

- **Vote du compte administratif 2017/affectation du résultat**

Le Maire procède à la lecture des résultats du compte administratif. Les résultats de l'exercice 2017 sont en section de fonctionnement de 0€ et de 0€ en section d'investissement. Le Conseil Municipal a approuvé le Compte de Gestion 2017 et le Compte Administratif 2017 du Pôle Santé.

- **Vote du Budget Primitif 2018**

Le Maire présente au conseil municipal le budget primitif 2018 sur lequel il délibère.

Le budget primitif 2018 présente l'équilibre suivant :

	RECETTES	DEPENSES
FONCTIONNEMENT	9000 €	9000 €
INVESTISSEMENT	807 500€	807 500€
CUMUL	816 500€	816 500€

Après en avoir délibéré, le Conseil adopte à l'unanimité le budget primitif 2018 du pôle santé.

II/ Construction du pôle santé/Prêt à moyen terme

Le Maire donne connaissance, aux Membres présents, du projet envisagé par la Collectivité, objet de la présente demande de financement, à savoir : **la construction du pôle santé place de la Gare.**

Il expose que ce projet comporte l'exécution d'un programme de travaux dont il soumet le mémoire justificatif et dont le devis s'élève à 767 000 € HT.

Les Membres présents, après avoir entendu l'exposé du Maire et après un échange de vues : Prennent en considération et approuvent le projet qui leur est présenté, et décident de demander à la Caisse Régionale de Crédit Agricole du NORD EST à Reims, 25, rue Libergier, l'attribution d'un prêt de 100 0000 Euros, au taux fixe en vigueur à la signature du contrat et dont le remboursement s'effectuera en 10 années par périodicités trimestrielles.

III/ Procédure de passage en PLU

Suite aux dernières réunions, les membres du Conseil Municipal décident de valider :

- les modifications apportées aux zones Ab et AUa1
- les délimitations de zones urbaines, à urbaniser, agricoles et naturelles
- les éléments graphiques identifiés, à savoir les EBC, les haies et fossés, les éléments patrimoniaux et les sentes piétonnes.

IV/ Suppression du poste haut rue GALLIENI par ENEDIS/Echange de parcelle

Le Maire donne connaissance, aux Membres présents, du projet envisagé par ENEDIS de supprimer le poste haut rue GALLIENI situé sur la parcelle D 728 (28m²) et le remplacer par un poste bas dans la même rue sur la parcelle D 727. Afin de placer le nouveau poste sur la parcelle D 727, il est proposé de procéder à un échange de 28m² avec son propriétaire.

Les Membres présents, après avoir entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré :

- Prennent en considération et approuvent le projet présenté
- Décident que la commune de Rilly La Montagne, propriétaire de la parcelle D 728, procède à son échange avec M LEPAGNOL Laurent qui devra rétrocéder 28m² à la commune de Rilly La Montagne sur la parcelle D 727
- Décident que les frais de bornage, de clôture et de remise en état des parcelles seront à la charge d'ENEDIS
- Décident de prendre en charge les frais de notaire
- Autorisent le Maire à signer toutes pièces afférentes à ce dossier

V/Bâtiments communaux

Un devis pour la rénovation de la Maison des Associations est présenté aux membres du Conseil. Son montant est de 7318.74€ HT et comprend la rénovation du couloir et des toilettes.

Suite aux contrôles de la société SICLI, un devis est présenté à l'assemblée pour le changement de blocs de secours. Il est prévu d'organiser une mise en concurrence des entreprises et de faire changer les luminaires défectueux par les services techniques.

Une réunion de la commission des bâtiments est à programmer afin d'étudier ces devis et de mener une réflexion sur les économies d'énergie pouvant être réalisées dans les bâtiments communaux.

Une demande a été faite à REIMS HABITAT pour un projet de transformation des ateliers municipaux en logements ainsi qu'une offre d'achat. Une seconde demande sera faite à PLURIAL NOVILIA.

VI/Commission Association

Les membres du Conseil Municipal votent le montant des subventions versées aux associations pour l'année 2018. Le budget 2018 de la commission est présenté au Conseil Municipal.

La fête patronale débutant le 19 mai prochain, des courriers seront adressés aux forains afin de confirmer leur demande d'emplacement et de notifier les tarifs 2018.

VII/Commission Environnement

Afin de remercier les bénévoles du fleurissement, la commission environnement organisera une sortie le dimanche 24 juin 2018. Il sera proposé de visiter la cave aux coquillages et de poursuivre par une croisière repas à Cumièrre puis une balade le long de la Marne.

VIII/ Questions diverses

La prochaine brocante aura lieu le 6 mai.

Une proposition d'exposition sur les agro ressources a été déposée. Un rendez-vous sera fixé afin de présenter le projet.

Une exposition de photographies sera organisée en Mairie à partir du 20 avril 2018. Elle sera ouverte à tous et visible pendant les heures d'ouvertures du secrétariat de Mairie.